JAA. 1000 Lausanne 1

Bimensuel hors-parti fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-Apprentis, étudiants: Fr. 33.- Compte postal 10-4772-4

## **Fusions communales**

lusieurs projets de fusions communales ont échoué ces derniers temps. Ces échecs ont laissé des déceptions et parfois des rancœurs proportionnelles au travail fourni. Il faut «faire quelque chose», dit-on.

Les communes sont aujourd'hui libres de fusionner ou non. Le Canton les y incite tout de même, par le biais de subsides calculés principalement sur la base du nombre d'habitants. Il met aussi à leur disposition les conseils et l'expérience de son délégué, M. Laurent Curchod.

C'est un fait que les communes ont toujours plus de peine à renouveler leurs autorités. Le travail des municipaux est devenu lourd et compliqué. Plus d'un abandonne en cours de législature.

On peut d'ailleurs se demander dans quelle mesure l'augmentation des exigences de l'Etat à l'égard des communes correspond à une nécessité politique et dans quelle mesure elle est simplement due au gonflement autonome et non-maîtrisé de l'administration. Nos politiques devraient examiner la question.

Les habitants sont moins attachés que naguère à leur commune. En général, ils n'y travaillent pas. Ils la quittent dès qu'ils ont besoin d'un appartement plus grand ou plus petit, dès qu'ils changent de statut professionnel ou social. Le fait d'habiter une commune plutôt qu'une autre ne leur inspire pas un grand sentiment d'appartenance ou d'identité, et par conséquent pas non plus le sentiment d'un devoir particulier à l'égard de la collectivité. Ils en attendent, ou plutôt en exigent, un certain nombre de services qu'ils jugent largement payés par leurs impôts. Cela ne prédispose pas au bénévolat politique.

Ajoutons que les associations intercommunales, nombreuses et étendues, finissent par constituer un pouvoir intermédiaire entre l'Etat et les communes, ce qui prive ces dernières d'une part de leur autonomie.

Ce sont là des motifs objectifs d'envisager une fusion.

En revanche, invoquer la «masse critique» qui permettrait à l'entité fusionnée d'«affronter» l'Etat cantonal relève de la langue de bois. Non seulement la force d'une communauté se mesure à sa cohésion plus qu'au nombre de ses membres, mais il est faux de se représenter les communes comme opposées par principe à l'Etat. Même s'il y a parfois de réelles empoignades entre eux, la protection des communes passe par leurs associations de défense et non par un affrontement sans espoir entre telle commune, même fusionnée, et les services de l'Etat.

Il y a aussi de bonnes raisons de ne pas fusionner: crainte des habitants de

perdre la maîtrise de leur commune, crainte d'abandonner le Conseil général, crainte de voir débouler la proportionnelle et les partis avec leur cuisine; crainte des employés communaux de perdre leur travail; crainte du contribuable d'une commune riche, appelée à fusionner avec des communes qui le sont moins, de voir ses impôts augmenter; crainte des communes périphériques de voir les bureaux administratifs s'éloigner. Ces craintes sont raisonnables et généralement fondées, au moins partiellement. Elles peuvent faire l'objet d'une pesée d'intérêts et d'arrangements intercommunaux.

D'autres oppositions, plus profondes et moins susceptibles d'arrangements, se fondent sur un attachement personnel aux armoiries ou au nom de la commune. Certains anciens ne supportent même pas la modification du territoire communal, dont le dessin exact, connu et parcouru jusque sur les talus les plus escarpés et dans les forêts les plus touffues, exprime (et fonde) quelque chose de leur identité personnelle.

La perte du lieu d'origine, ou plus exactement son remplacement par la nouvelle commune, bouleverse plus d'un citoyen. Sur ce point, toutefois, une solution est en train de se dessiner. Nous y reviendrons à l'occasion.

On aurait tort de mépriser ces sentiments et de les rejeter sous prétexte qu'ils sont irrationnels. Irrationnel ne veut pas dire sans fondement. D'ailleurs, ce sont ces sentiments-là, et pas des réflexions rationnelles sur les institutions, qui inspirent aux habitants de consacrer du temps et de la peine à leur commune.

Cette année même, à la suite des récents échecs, un postulat Nicolas Rochat Fernandez et consorts «Pour une réforme du processus et des modalités des fusions de communes» a été déposé au Grand Conseil. Il pose quelques questions essentielles qui nourriront prochainement les débats du législatif cantonal.

Il faut aborder ce postulat en gardant à l'esprit que l'important, ce n'est pas les fusions, mais les communes. Ce qu'il faut, c'est que chaque commune vaudoise, fusionnée ou non, soit à l'aise dans ses frontières et efficace dans ses fonctions.

Chaque fusion est une affaire particulière. Telle est nécessaire, telle autre est défendable, étant relativement fondée géographiquement et historiquement, une troisième est discutable, voire incohérente. Une fusion hâtivement conçue peut empêcher une fusion plus équilibrée. Cela s'est vu. C'est dire que le refus populaire d'une fusion n'est pas forcément un échec politique.

(suite en page 2)

Olivier Delacrétaz

### Panier percé

Radieux sur la photo Keystone, Mme Evelyne Widmer-Schlumpf et M. Alain Berset annoncent l'intention du Conseil fédéral de verser aux cantons 100 millions en huit ans pour financer une partie des frais de garde des enfants dans les lieux d'accueil. La Confédération n'a aucune obligation de le faire et l'on peut juger cette proposition de mauvais goût après la votation populaire de 2013 refusant une centralisation de la politique familiale. Mais nos gouvernants n'en

Ils n'ont pas davantage le souci de finances saines. Rappelons que l'Etat central est dans les chiffres rouges. Aux comptes 2014, un déficit de 124 milliards. De 2010 à 2014, des dépenses en augmentation de 5 milliards (+8%, le double de la crois-

sance du PIB). Une dette nette proche de 80 milliards. Ce n'est pas la Grèce, certes, mais ce n'est pas brillant et la tendance est à la dégradation. Qu'importe à nos ministres: 100 millions, ça fait joli dans le paysage préélectoral.

Quand on regarde de près, 100 millions en huit ans ne soulageront pas beaucoup les cantons. Pour le Canton de Vaud, par exemple, cela ferait environ 1 million par année. Or les employeurs vaudois, à eux seuls, versent déjà une vingtaine de millions annuels pour les crèches et garderies. La subvention fédérale, ce serait le type même du versement inefficace par la pomme d'arrosoir. Le Conseil d'Etat et les parlementaires vaudois auront-ils le courage de dire non?

J.-F. Cavin

### Votations fédérales du 14 juin: 4 X NON

#### L'impôt sur les successions promet d'être dévastateur



## Deux grands serviteurs de la musique: Aloÿs Fornerod et Jean Daetwyler

eux hommes, deux créateurs, deux natures n'ayant rien en commun et que tout semble séparer. Il peut donc paraître arbitraire, à première vue, de placer leurs noms côte à côte. Mais un examen approfondi montre pourtant une étonnante parenté de destins qu'il n'est pas inutile de rappeler au moment de deux célébrations – l'an dernier, le vingtième anniversaire du décès de Jean Daetwyler (1907-1994), marqué par la publication d'une importante étude<sup>1</sup>, et cette année, les cinquante ans du décès d'Aloÿs Fornerod (1890-1965).

Première suprise, leur formation! Aussi étonnant que cela puisse paraître, elle est française pour tous deux. Après des études locales, Fornerod à 19 ans, Daetwyler à 20, manifestant sans doute la même volonté d'indépendance et le même besoin de trouver les meilleures conditions d'études, se rendent à Paris. Ce choix n'est pas étonnant. A l'époque, si l'on ne veut pas privilégier une voie germanique, Paris, avec la Schola Cantorum placée sous la haute figure de Vincent d'Indy, offre un centre d'excellence de premier ordre. Ils y trouvent une qualité de climat et les éléments déterminants, constitutifs d'une forte personnalité, qui en font des hommes de culture, loin de tout académisme, conscients de leurs racines, comme aussi de leur responsablité de transmettre...

Jacques Viret, dans sa remarquable étude *Aloÿs Fornerod ou le Musicien et le Pays*<sup>2</sup>, l'exprime avec clarté: «Il

n'est guère possible d'exagérer les bienfaits que retira notre musicien de son séjour à la *Schola*: ce séjour le marqua d'une empreinte indélébile et contribua pour une large part à lui inculquer cet humanisme qui allait devenir de plus en plus le principe même de son œuvre et de son action. »<sup>3</sup>

Ici encore, la convergence des deux musiciens est plus que frappante, chacun dans son milieu professionnel et humain – Aloÿs Fornerod, compositeur à sa table ou chargé de la direction du Conservatoire de Fribourg, et Jean Daetwyler, compositeur fécond ou directeur de chœurs et d'harmonies. Même si leurs chemins sont très différents et ne se croisèrent sans doute jamais, on ne peut qu'être frappé par la dimension et par les constantes du sillon que ces hommes ont creusé, issus d'une même formation.

C'est ainsi que Jean Daetwyler trouve en Valais un terrain d'action où, s'inspirant en cela de Béla Bartók ce qui dénote une ouverture d'esprit peu ordinaire pour l'époque! -, il met en évidence le style modal des mélodies des fifres et tambours du val d'Anniviers, inchangé depuis le quinzième siècle. Il se forge alors un langage propre dont la tendance à la modalité est l'une des caractéristiques – ce style modal qu'il a pratiqué à la Schola, à Paris, où la classe «d'application chorale» (à laquelle les élèves étaient astreints) leur faisait découvrir les Josquin des Prés, Janequin ou Palestrina... Par là, Daetwyler pose les jalons d'une culture musicale qui, si elle plonge ses racines loin dans le passé, reste vivante et populaire. Son engagement personnel dans les milieux les plus divers, religieux ou profanes, amateurs ou professionnels, celui des chœurs comme celui des harmonies, son abondante œuvre écrite où il aborde tous les genres, créent des conditions qui expliquent, pour une large part, la richesse de la situation actuelle du Valais.

Aloÿs Fornerod, de retour en Suisse, trouve une situation bien différente. Le Pays de Vaud est une sorte de carrefour, où se croisent des courants de natures très diverses. Strawinsky à Montreux, Honegger à Mézières, y laissent des traces dont on n'a pas encore vraiment pris conscience à l'époque, tandis que 1'OSR et son chef Ernest Ansermet ouvrent une porte sur le grand large. De son côté, Gustave Doret, grâce à une savante alchimie entre l'Ecole française et le chant choral traditionnel de lointaine origine germanique, signe deux Fêtes des Vignerons (1905 et 1927), qui remportent une large adhésion populaire.

Devant cette situation, à la fois riche et quelque peu confuse, Fornerod a une vision très claire de ce qui va être sa mission. Cet humaniste classique, épris d'ordre et de clarté, a le sens de la forme, toutes qualités héritées de ses années passées à la *Schola*. Mais sous ses dehors policés, il est aussi un homme déterminé, conscient des responsabilités qu'il a choisi d'endosser et qu'il entend assumer. Dans un style très personnel, proche de

Fauré, du *Groupe des Six*, de Poulenc en particulier, il trace en une cinquantaine d'années une voie extraordinairement originale et féconde. Compositeur, il aborde les domaines les plus divers, de la musique chorale et sacrée à la musique de scène et d'opéra, en passant par la musique de chambre et la musique symphonique. De plus, parallèlement à son œuvre musicale, homme de haute culture, enseignant, conférencier, critique musical ou écrivain, Fornerod met sa pensée et sa plume au service des idées qu'il entend défendre.

Fidèle à son idéal et à son engagement, Aloÿs Fornerod nous donne une admirable leçon de vie. Dans un siècle aux courants si divergents, il représente l'une des figures les plus marquantes, les plus dignes de respect. Comme Jean Daetwyler, mais à sa manière, il est lui aussi un grand serviteur de la musique et du Pays.

Relevons ici l'apport indispensable de Jean-Louis Matthey à la meilleure connaissance de nos deux musiciens. Responsable de l'*Inventaire du Fonds musical Aloÿs Fornerod* à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne en 1982, il a aussi été co-responsable de la récente publication consacrée à Jean Daetwyler.

#### Jean-Jacques Rapin

- <sup>1</sup> Jean Daetwyler compositeur, Médiathèque du Valais, Sion 2014.
- <sup>2</sup> Cahiers de la Renaissance Vaudoise, Lausanne 1982.
- <sup>3</sup> Op. cit. p. 36.

### Fusions communales (Suite)

Il faut enfin être conscient de ce que les communes sont des entités anciennes (certaines plus que le Canton) et durables. Dans cette perspective du temps long, l'échec d'une fusion n'est qu'un incident, heureux ou malheureux, de parcours. Cela impose de conserver une certaine distance.

Le postulat Rochat Fernandez propose d'abord que la loi contraigne les municipalités à présenter un préavis d'intention au Conseil général ou communal. Ce préavis, approuvé ou non par le législatif, serait également soumis au vote de la population. Un refus exprimé d'entrée de cause éviterait ces safaris aventureux qui conduisent avec certitude à l'échec.

Pour éviter que l'impécuniosité de certaine communes désirant fusionner ne les en dissuade, M. Rochat propose ensuite que l'incitation financière aux fusions soit plus généreuse, à l'image de ce que fait le canton de Neuchâtel, par exemple.

Enfin, en cas d'échec d'une fusion devant la population, et pour ne pas gaspiller les fruits d'un travail de plusieurs années, les communes acceptantes devraient pouvoir poursuivre le processus sans repasser par un vote populaire. On soumettrait la convention de fusion, modifiée sur les points nécessaires, à la décision du seul

Conseil général ou communal. La population ne se prononcerait que sur référendum.

Le souci exprimé par le postulat est fondé: il ne faut pas que les municipalités se laissent entraîner par un enthousiasme de commande. Elles doivent examiner à fond et objectivement tous les motifs d'opposition, qu'ils soient bons ou mauvais, rationnels ou irrationnels, de fond ou de circonstance. C'est seulement après qu'elles pourront juger sereinement si le jeu en vaut la chandelle.

Il n'est pas moins important de s'assurer, autant que faire se peut, du soutien de la population et de la tenir au courant de l'avance des réflexions et des travaux.

Pour autant, nous avons de la peine à nous rallier aux deux votes successifs sur le préavis obligatoire. Nous croyons que les autorités communales sont aptes à tirer tous les enseignements des échecs récents sans devoir s'imposer ces deux étapes supplémentaires. Ces échecs, expériences douloureuses et même humiliantes, vont inciter les municipalités, dûment informées par le délégué de l'Etat, à une très grande prudence. On ne risque plus de voir, comme ce fut le cas il y a quelques années, un projet de fusion dont les habitants des communes

concernées avaient appris l'existence par une grande annonce dans 24 heures, avec photos de syndics, interview fumante et tout.

Si les communes sont réellement libres de fusionner, ne faudrait-il pas parler d'aide plutôt que d'incitation? L'incitation n'affirme-t-elle pas, certes très légèrement, une volonté de contrainte? Une aide étatique est imaginable, dans la mesure où la procédure est imposée par le Canton. On peut la juger insuffisante. Mais à l'inverse, il n'est pas absurde de craindre qu'une augmentation des subsides n'apparaisse comme un appel de l'Etat à la vénalité des communes. A ce que nous avons entendu de la part de nombreux «comités de pilotage», l'incitation financière n'a jamais joué un rôle déterminant dans la mise sur pied d'un projet de fusion.

En ce qui concerne la poursuite d'une fusion après un échec, n'oublions pas qu'une commune fusionnée est une vraie commune territoriale, et pas seulement une idée! Les communes acceptantes ont accepté non seulement le principe de la fusion, mais aussi le dessin de la nouvelle entité, ses frontières, sa cohérence territoriale. Si on enlève une pièce, voire plusieurs, c'est un autre puzzle, une autre commune. Tel qui

avait accepté la première mouture rejettera peut-être la seconde sans hésiter. Il nous semble plus clair et plus juste de tout reprendre. D'ailleurs, on ne reprend pas à zéro, il s'en faut. Une deuxième votation peut aller vite: la fusion à douze communes de Valbroye a échoué le 8 février 2009; elle a été acceptée à huit communes le 15 juin 2010.

Il faut modifier certains comportements, il n'est pas nécessaire de modifier la loi.

O. D.

### Attention au chien (et à l'homme)

Vu sur internet: une «expérience sociologique» menée auprès de plusieurs enfants sur une place de jeux a montré que la majorité d'entre eux étaient capables d'oublier les mises en gardes régulières de leur maman et de suivre un parfait inconnu si celui-ci leur montrait un joli petit chien blanc et affirmait en avoir d'autres chez lui.

Moralité: si vous voulez protéger vos enfants, apprenez-leur à se méfier des humains *et* des animaux.

## Mythes historiques suisses et «Alleingang» helvétique

e Nouveau mouvement européen suisse (NOMES) et Foraus, un think tank de politique étrangère, ont récemment organisé une table ronde sur les mythes historiques suisses et sur le rôle qu'ils indiquent à la Suisse en politique extérieure. En filigrane se posait la question de savoir si l'Alleingang helvétique, ou l'idée que la Suisse s'est développée à contre-courant du reste de l'Europe, est vraie, et quelles conclusions politiques pouvaient s'en déduire. Nous avons eu l'occasion d'y développer les réflexions suivantes.

La Ligue vaudoise a toujours adopté une perspective réaliste. Elle constate ce qui est, d'où vient ce qui est, pour dire ce qui devrait être. Elle voit dans le Pays de Vaud une ancienne communauté plongeant ses racines dans le XIII<sup>e</sup> siècle savoyard. Mais le pays qui nous intéresse au premier chef est le Pays de Vaud d'aujourd'hui, ses mœurs, ses institutions, ses traditions, sa population.

Le mythe, événement ou personne, historique ou légendaire, de portée symbolique, n'est quant à lui qu'un miroir de la réalité. Il n'en rend qu'une image simplifiée. Il n'a d'importance que pour autant que la réalité politique qu'il représente soit réelle et vécue et qu'il indique une conduite politique. Au contraire, Winkelried est davantage un mythe moral.

Le mythe politique synthétise une permanence institutionnelle. Cette synthèse facilite la réactualisation de l'objet institutionnel du mythe en fonction des contingences du moment. Il convient de prendre des exemples.

Que cache le mythe du serment du Grütli du 1er août 1291, anecdote dont il est difficile de contester la remise en cause historique? Nous ne voyons derrière celui-ci que la permanence symbolique de l'Alliance fédérale et de son indépendance. L'affirmation est encore valable aujourd'hui. La Confédération est restée un conglomérat d'Etats souverains plus ou moins indépendants à l'heure actuelle.

La neutralité est symbolisée par la défaite de Marignan et les leçons tirées par les Confédérés à sa suite. Là encore, historiquement, le mythe caricature. Marignan n'a pas été la dernière bataille internationale des Confédérés et il ne peut y avoir de moment zéro de

vanche la prise en compte, progressive, d'une situation de fait dont les Confédérés ont retenu un comportement diplomatique et militaire. Les institutions se créent dans le temps long. Le mythe, lui, fige souvent un moment précis, ce qui va à l'encontre de la vie naturelle des institutions humaines.

Le mythe n'en perd pas pour autant son utilité. Celui de Marignan met en scène une Suisse militairement plus faible que ses voisins, ne pouvant plus jouer aux grandes puissances. La donne n'a aujourd'hui pas changé. La Confédération, pour diverses raisons, n'a pas les moyens de mener une politique de puissance.

Au-delà de sa seule lecture stratégique, le mythe tiré de la bataille de Marignan est également le rappel des raisons d'être de la neutralité. Cela est beaucoup plus profond que d'affirmer abstraitement une neutralité indiscutable. Le réaliste revient aux causes des choses et des institutions. La cause de la neutralité est la diversité fédérale qui mit jadis les Confédérés en désaccord sur la politique étrangère à mener. Sa finalité est l'indépendance de la Confédération. Aujourd'hui, les prétextes à divisions sont encore nombreux. Que l'on pense au clivage villes-campagnes, au Röstigraben, aux différences confessionnelles et, bien entendu, à nos vingt-six cantons souverains aux intérêts variables. Le seul lendemain du 9 février 2014 a été l'occasion d'un choquant déversement de haine confédérale.

Le Rapport du Grütli du 25 juillet 1940 constitue à de nombreux égards un mythe politique<sup>1</sup>. Il rejoint ceux du Réduit national et de la figure du général Guisan. Les violents débats des années 1990 ont permis de nuancer ce qui est pourtant une évidence politique: un pays ne se gère dans une crise que par un mélange subtil de diplomatie, de stratégie militaire et de politique économique. Qu'on le veuille ou non, la mission a été accomplie et la Suisse n'a pas été envahie.

Le mythe du Réduit national réaffirme une autre permanence institutionnelle: la nécessité de la défense nationale. Aujourd'hui, la menace n'est plus celle de 1940. Mais que la Suisse doive se défendre ne fait aucun doute. Une fois de plus, nous pourrions nous passer du mythe. Les fondements de la défense nationale demeurent: un la neutralité suisse. On constate en reterritoire sur lequel se trouvent des

infrastructures et une population sur laquelle s'exerce, via les institutions, la souveraineté de l'Etat.

Ces quelques remarques nous suffisent à nuancer l'importance des mythes, en privilégiant le retour aux réalités qu'ils recouvrent. L'attitude de certains historiens dits «critiques», pour ne pas dire «d'extrême-gauche», nous impose une réflexion supplémen-

La cause de la neutralité est la diversité fédérale. Sa finalité est l'indépendance de la Confédération.

Depuis une génération se développe l'idée que la Suisse doit une grande part de son existence au bon vouloir de ses voisins; notre indépendance à l'Acte de médiation de Bonaparte, notre neutralité à la mansuétude des vainqueurs de 1815, voire notre liberté actuelle à la tolérance de l'Union européenne. Il en découlerait que les mythes ne recouvrent aucune réalité du tout, voire qu'ils ont eux-mêmes créé – «construit» – la réalité qu'ils symbolisent aujourd'hui.

Nous reconnaissons qu'aucune communauté politique – même un atoll perdu dans le Pacifique, ou les Etats-Unis – n'est absolument indépendante. Les Etats coexistent sur la planète. Dès qu'ils entrent en diplomatie, deux partenaires acceptent de perdre une once de leur souveraineté. Néanmoins, nous ne comprenons pas l'intérêt politique de la démarche des «casseurs de mythes». Il se limite souvent, pour l'historien de gauche, à fournir un moyen facile de critiquer l'esthétique de carte postale de l'UDC.

Notre Pays de Vaud a bénéficié de l'énergie créatrice du Petit Charlemagne. Les Bernois lui ont apporté la Réforme. Napoléon lui a donné son indépendance. La Confédération lui a assuré la paix. Tout cela est vrai. Mais cela ne signifie pas qu'il doit adhérer à la France, retourner à Berne ou accepter toutes les centralisations. Ces influences étrangères se sont croisées sur le territoire vaudois, qui était alors bien réel et vivant, et non pas uniquement dans l'esprit de nos protecteurs étrangers. Ces influences s'y sont mêlées aux réalités nationales du moment et ont fini par adopter, ensemble, une dynamique propre. Ainsi naissent et se perpétuent les nations.

Faire de la politique revient à gérer une communauté ici et maintenant. Cette communauté n'a peut-être pas le passé que lui prêtent les mythes, mais elle a un passé. Et ce passé, mythifié ou non, a abouti à la Suisse et au Pays de Vaud d'aujourd'hui. La défense de l'indépendance actuelle de la Confédération et des Cantons n'exige pas de croire au Serment du Grütli.

#### Félicien Monnier

<sup>1</sup> Relevons au passage la récente parution aux Editions Cabédita d'un ouvrage sur le Rapport du Grütli, de Mme Suzette Sandoz et de M. Pierre Streit. Rütli, Une voie pour l'avenir, 1940-2015 réactualise le message du Général, tout en le plaçant dans le contexte très tendu de l'été 1940.

### Signez le référendum contre la Lex Weber

Le 11 mars 2012, une très courte majorité du peuple et des cantons<sup>1</sup> a accepté une initiative populaire fédérale pour limiter les résidences secondaires.

A la suite d'un curieux compromis entre certains partis bourgeois et les initiants, une loi d'application a été acceptée par les Chambres fédérales le 20 mars 2015. Le délai référendaire court jusqu'au 9 juillet prochain.

Même si les chances d'un aboutissement du référendum paraissent très minces, nous vous invitons à le signer, au moyen de la feuille encartée dans le présent numéro, et à renvoyer la liste, même incomplète, le plus vite possible à M. Pierre Favrod-Coune, à Château-dŒx.

Nous pouvons le vérifier avec l'adoption unilatérale du principe du Cassis-de-Dijon ou avec la capitulation suisse face à «l'accord FATCA» imposé par les USA: les mauvaises lois, issues de mauvais compromis, déploient invariablement de mauvais effets.

Prenons les paris: les gens des milieux touristiques ou immobiliers qui renâclent à soutenir le référendum contre la Lex Weber seront les premiers à se plaindre des effets néfastes de cette mauvaise loi d'application<sup>2</sup> d'un article constitutionnel malheu-

#### A. Rochat

- <sup>1</sup> 50,6% de oui contre 49,4% de non, 15 cantons et demi-cantons contre 11. La Nation (n° 1935 du 24 février 2012) avait recommandé de voter non.
- <sup>2</sup> Voir par exemple l'article du journal *Le* Temps du 12 mars 2015: «La Lex Weber sera un casse-tête juridique».

#### La Nation

Rédaction Jean-Blaise Rochat / Cédric Cossy CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h) Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch www.ligue-vaudoise.ch

ICM Imprimerie Carrara Morges

#### Entretiens du mercredi

Ces entretiens ont lieu le mercredi à 20h00 dans nos locaux de la Place Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne. Ils sont publics. L'entrée est gratuite.

3 juin: «La Confédération suisse au XVIIIe siècle, selon l'ouvrage

L'Etat de la Suisse (1714) de l'agent politique anglais Abraham Stanyan», par Jean-François Pasche.

«Le Conseil de la magistrature», avec Christophe Piguet, 10 juin:

avocat et ancien bâtonnier.

«La mise en œuvre de l'article constitutionnel 17 juin:

sur l'immigration (suites du 9 février)», avec Jean-Hugues Busslinger, directeur du département

de politique générale au Centre Patronal.

Informations sur www.ligue-vaudoise.ch/mercredis

## Retour sur la crise ukrainienne (I)

a situation en Ukraine doit attirer notre attention à plusieurs égards. Une guerre se déroule sur notre continent, à deux ou trois heures d'avion de chez nous, et oppose des populations européennes proches de nous. Elle montre – et ce peut être un enseignement pour la Suisse, même si les circonstances sont différentes – comment un Etat peut brusquement passer, en moins de six mois, de la paix à la guerre.

Vus d'ici, ces événements sont sui-

vis avec passion par Les années post-soviéun petit nombre de personnes qui y pertiques voient ces popuçoivent volontiers un lations se regarder en aspect symbolique (la lutte de l'Occichiens de faïence, sans dent démocratique que rien ne soit entreet progressiste contre l'obscurantisme despris pour leur donner potique de la Russie, ou au contraire la un sentiment national résistance du dernier commun. bastion de l'Europe

traditionnelle et chrétienne contre la dégénérescence du monde moderne), ainsi que des implications géostratégiques mondiales. Internet leur fournit de nombreuses sources d'informations, y compris des sources russes en français (fr.sputniknews.com, www.lecourrierderussie.com, fr.rbth.com) que l'on n'est évidemment pas obligé de croire sur parole, mais qui permettent de se faire une opinion par soi-même.

Une grande partie de la population se contente toutefois de recevoir passivement les informations, parfois sélectionnées et approximatives, qui lui parviennent à un rythme irrégulier par les grands médias – dont il faut reconnaître que ceux de Suisse romande adoptent un ton plus mesuré et prudent que ceux de France. Ce «pointillisme» médiatique ne suffit pas à garder une vue d'ensemble de ces événements et de leur enchaînement. Essayons donc ici – en admettant forcément un risque de partialité – de retracer les grandes lignes de la crise ukrainienne.

### Un large trait d'union... et de division

Géographiquement, l'Ukraine est un immense «trait d'union», large d'environ 1300 kilomètres, entre l'Ouest (la Pologne, la Slovaquie, la Hongrie, donc l'Union européenne) et l'Est (la Russie). Historiquement, ce pays (ou tout au moins une partie de celui-ci) a été intimement lié à la Russie, puis a constitué une république de l'URSS pendant la période soviétique. Il a retrouvé ensuite un statut d'Etat indépendant (approuvé par 90% des votants en 1991) et a vécu durant ces vingt-cinq dernières années en revendant une partie du matériel militaire laissé sur son sol, en taxant le gaz russe traversant son territoire et en permettant à ses régions minières et industrielles de l'Est de commercer intensément avec la Russie.

Si l'Ukraine est un pays entièrement slave, on trouve au Nord-Ouest des populations dont plus de 90% parlent l'ukrainien – une langue proche du russe mais néanmoins distincte – tandis qu'au Sud-Est vivent essentiellement des russophones (70-75% dans le Donbass, près de 90% en Crimée). Ces populations ont été tragiquement divisées par l'histoire. Celles de l'Ouest,

sur des terres en parties arrachées à la Pologne, ont durement souffert du régime soviétique et vouent une haine tenace à la Russie; durant la Deuxième Guerre mondiale, des «nationalistes ukrainiens» se battront un temps aux côtés des Allemands, ce que les habitants de l'Est, dont beaucoup se considèrent quasiment comme russes, ne leur pardonneront jamais.

Les années post-soviétiques voient ces populations se regarder en chiens

de faïence, sans que rien ne soit vraiment entrepris pour les réconcilier et leur donner un sentiment national commun. A Kiev, la capitale située au centre du pays, le pouvoir est contrôlé par des oligarques pro-russes. L'Ouest reste relativement pauvre et

peu développé.

Cette division de l'Ukraine apparaît au grand jour en 2004 avec la «Révolution orange», qui voit les «pro-européens» de l'Ouest se révolter contre la victoire électorale (peut-être truquée, mais probablement pas plus que d'autres) du président pro-russe Viktor Ianoukovytch. Ces manifestations, soutenues à la fois par les oligarques rivaux du clan gouvernemental et par les gouvernements et les médias occidentaux, portent au pouvoir un autre Viktor, Iouchtchenko, pro-occidental. Si ce renversement des forces ravit les médias européens, il ne modifiera toutefois pas les mœurs politiques ukrainiennes, primitives et expéditives, marquées par d'incessants affrontements judiciaires et même par des échanges de coups au sein du Parlement. L'élection présidentielle suivante, en 2010, ramène Viktor Ianoukovytch à la tête de l'Etat, ainsi qu'une certaine stabilité politico-économique avec le voisin russe.

#### La révolution du Maïdan

En novembre 2013, un événement remet le feu aux poudres. Le président Ianoukovytch décide de repousser à plus tard la signature d'un accord d'association avec l'Union européenne. La Russie, dont la frontière avec l'Ukraine était assez largement ouverte, menaçait en effet de rétablir des tarifs douaniers afin de ne pas se laisser imposer sans négociation une situation de quasi libre-échange avec l'UE. En outre, Moscou – non sans arrière-pensées sans doute – proposait à Kiev l'argent que Bruxelles refusait de prêter. Enfin, l'accord avec l'UE prévoyait une cure d'austérité et des réformes économiques assez dures – que la population n'aurait sans doute guère appréciées.

Mais les pro-européens ne l'entendent pas ainsi. Encouragés et organisés par les mouvements que l'on retrouve derrière chaque «révolution de couleur», ils descendent dans la rue où ils sont rapidement rejoints par des groupes nationalistes paramilitaires hostiles au gouvernement pro-russe, ainsi que par des citoyens dénonçant un pouvoir prévaricateur et corrompu. Les manifestations dégénèrent en affrontements violents. Les manifestants

accusent la police de brutalité. La place du Maïdan, à Kiev, va connaître trois mois d'émeutes qui trouveront leur paroxysme avec la fuite du président Ianoukovytch en février 2014.

Il est toujours difficile de déterminer qui a provoqué l'escalade de la violence. Mais on trouve sur internet des centaines de photos et surtout des heures de vidéos tournées par les manifestants eux-mêmes ou par des médias qui les soutenaient; ces vidéos, même si elles ne montrent pas tout, révèlent largement plus la violence des émeutiers que celle de la police. On y voit de véritables scènes de guerre où une foule attaque les policiers anti-émeutes (les «berkouts») à coups de chaînes, de piques, de jets de pavés et de cocktails Molotov (préparés de manière presque industrielle par des jeunes gens, garçons et filles, installés à l'arrière de front), et même avec une pelle-mécanique. Au plus fort des combats, de grandes catapultes sur roues seront amenées afin de lancer des volées de pierres sur les forces de

En face, on voit ces dernières se retrancher interminablement et passivement derrière leurs boucliers avant de mener des charges épisodiques contre les émeutiers et de matraquer quelques-uns d'entre eux. Durant les premières semaines, les vidéos disponibles ne montrent guère de gestes

STAK

plus violents que ceux, par exemple, des CRS français face aux casseurs antimondialistes: peu de douceur, assurément, mais des actes de maintien de l'ordre relativement comparables à ceux admis dans les autres Etats européens. Au fur et à mesure que le temps passe et que la violence s'accroît, les charges des berkouts apparaissent de plus en plus rares – la principale préoccupation devenant alors de se protéger, d'éteindre les uniformes en feu et d'évacuer les blessés. Des armes à feu font ensuite ouvertement leur apparition, de part et d'autre, en février, lorsqu'un certain nombre de policiers et de manifestants sont simultanément tués par de mystérieux snipers – à la solde des Américains, disent les uns; des Russes, selon les autres.

Il y aurait encore énormément de choses à écrire pour tenter de comprendre ces événements - forcément présentés de manière radicalement différente par les deux camps en présence, mais où un observateur honnête (à défaut d'être totalement impartial) peut trier entre le plausible et l'invraisemblable, entre la propagande et la réalité des comportements humains, entre ce que des images montrent et ce que des combattants prétendent. Ce qui est sûr, c'est que le déferlement de furie et de haine survenu à Kiev et dans d'autres villes au début de l'année 2014 va influencer de manière déterminante les autres affrontements qui vont diviser l'Ukraine au cours des mois suivants, et qui feront l'objet d'un article ultérieur.

P.-G. Bieri

# Statistique en deçà de 49%, crime au-delà

Il s'est passé au début de ce mois, en France, quelque chose de surprenant, de nouveau, d'unique et d'épatant: un journaliste – hors fonctions, il est vrai – a révélé au public une vérité que le pouvoir aurait voulu taire! M. Robert Ménard, ancien fondateur de Reporters sans frontières, ancien militant de la Ligue communiste révolu-

### LE COIN DU RONCHON

tionnaire mais aujourd'hui «proche du Front national», et élu maire de Béziers en 2014, a affirmé qu'il y avait «64,6% d'élèves de confession musulmane dans les écoles publiques» de sa ville. Ce faisant, il s'est attiré les foudres hystériques de toute l'officialité de la République. Le premier ministre Manuel Valls aurait tweeté: «Honte au maire!» et la police a été diligentée pour interroger M. Ménard et perquisitionner la mairie, le «fichage ethnique» étant interdit par la loi «informatique et libertés» (sic!).

Quelques esprits facétieux se sont cru obligés de rappeler que le même Manuel Valls, en 2009, se déclarait ouvertement favorable aux statistiques ethniques, qu'il estimait indispensables pour démontrer la ségrégation dont les immigrés sont censés être victimes: « Pour certains, les statistiques ethniques mettraient en cause les valeurs de la République, alors qu'au contraire, c'est l'absence de mesures concrètes qui est à craindre», avait-il déclaré sur un plateau de télévision. Et un représentant de la communauté africaine avait soutenu ces propos: « On a besoin de savoir quelle est la réalité pour que les choses puissent changer.»

Cette anecdote, qui illustre le principe de «non contradiction sauf instructions contraires», permet de préciser la législation applicable: la récolte de données relatives à l'origine ethnique est autorisée lorsqu'elle est censée démontrer que les immigrés sont minoritaires, et strictement interdite lorsqu'elle commence à prouver qu'ils sont largement majoritaires.

Pensez-y si vous devez vous rendre en France: évitez de vous y endormir en comptant les moutons blancs et les moutons noirs<sup>1</sup>, sauf à vous être préalablement assuré que les seconds sont moins nombreux — auquel cas vous aurez toutefois l'obligation de prendre des mesures de discrimination positive jusqu'à ce que leur nombre soit tel que vous n'ayez plus la permission de les compter.

Cas échéant, vous pouvez vous rabattre sur les chats qui, la nuit, ne posent aucun problème de couleur.